



**Charte**   
RELATIONS FOURNISSEURS  
ET ACHATS RESPONSABLES

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

**Prestations de responsable d'équilibre  
et d'acheteur de surplus collectif  
dans le cadre d'opérations d'autoconsommation  
collective d'électricité produite  
à partir de centrales photovoltaïques**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**jeudi 24 octobre 2024 à 12h00**

**Morbihan Energies**  
27 rue de Luscanen  
CS32610  
56010 VANNES CEDEX  
Tél : 0297620750

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Prestations de responsable d'équilibre et d'acheteur de surplus collectif dans le cadre d'opérations d'autoconsommation collective d'électricité produite à partir de centrales photovoltaïques
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Délai de validité des offres</b>	120 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Avec
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clause sociale</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée maximale</b>	60 mois
	<b>Négociation</b>	Avec

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Renouvellement.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Conditions relatives au contrat.....	5
Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
4 - Contenu du dossier de consultation.....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
5.1 - Documents à produire.....	7
5.2 - Présentation des variantes.....	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
6.1 - Transmission électronique.....	9
6.2 - Transmission sous support papier.....	10
7 - Examen des candidatures et des offres.....	10
7.1 - Sélection des candidatures.....	10
7.2 - Attribution des marchés.....	10
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
8 - Renseignements complémentaires.....	12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
8.2 - Procédures de recours.....	12
9 - Clauses complémentaires.....	13
9.1 - Protection des données personnelles.....	13
10 - Définitions.....	14

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Prestations de responsable d'équilibre et d'acheteur de surplus collectif dans le cadre d'opérations d'autoconsommation collective d'électricité produite à partir de centrales photovoltaïques

## Qui est Morbihan Energies ?

Basé à Vannes, le syndicat mixte fermé, **Morbihan Énergies**, organise et contrôle, depuis 1965, la distribution d'électricité pour l'ensemble des 249 communes du département. 12 intercommunalités adhèrent également à Morbihan Energies. Autorité concédante, il est propriétaire des 23 000 km de lignes électriques (HTA/BT) et des 14 000 postes de transformation HTA/BT du Morbihan. Au-delà de ses compétences historiques (réseaux électriques, éclairage public,...), il est devenu, au fil des années, un acteur clé des transitions énergétiques (production d'énergies renouvelables, maîtrise de la demande, mobilités décarbonées, flexibilités) et numériques (open data, plan de corps de rue simplifiée, RGPD, SIG mutualisé). **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** depuis 2015, le syndicat a atteint le niveau 5 de « **Territoire numérique libre** ». Morbihan Energies est, depuis septembre 2019, lauréat de l'appel à projets national « **Territoires d'innovation** ».

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

## 1.5 - Nomenclature

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Nomenclature	Libellé
101418	Prestations de responsable d'équilibre et d'acheteur de surplus

## 1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Morbihan Energies ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Les soumissionnaires sont tenus de remettre impérativement une offre conforme au Dossier de Consultation des Entreprises (offre de base).

Morbihan Energies autorise cependant la présentation de variantes sur d'autres formes de valorisation complémentaires. Dans ce cas, les soumissionnaires doivent apporter toutes les justifications nécessaires sur la faisabilité de chaque variante proposée et sa crédibilité par rapport à l'offre de base. Le nombre total de variantes est limité à 2.



**La réponse à la solution de base est obligatoire.**

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Vous devrez mettre en œuvre tous les moyens dont vous disposez pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- 01 - Le présent règlement de la consultation
- 02 - Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- 03 - Le cahier des charges et ses annexes
- 04 - L'acte d'engagement (AE)

Vous pouvez y accéder gratuitement à l'adresse électronique suivante :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

### Précision :

Les documents suivants ne sont pas communiqués dans le dossier de consultation. Ils sont cependant réputés connus des candidats :

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG),
- Le Code de la commande publique.

**Conseil aux candidats :** le téléchargement des documents de consultation est libre. Cependant, vous êtes invité à renseigner **le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique correspondante et une adresse électronique valide** permettant de façon certaine une correspondance électronique. De cette façon, vous pourrez bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, notamment les éventuelles précisions ou report de délais.

Vous ne pourrez porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique ou en cas de téléchargement anonyme.

### Communication des informations par voie électronique :

Morbihan Energies utilise son profil d'acheteur (via la plateforme <https://marches.megalis.bretagne.bzh>) pour communiquer par écrit avec les candidats (envoi des réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du DCE, éventuelles demandes de complément des candidatures, etc...).

Des courriels contenant un lien de téléchargement permettant à chaque candidat d'accuser réception et d'accéder au contenu de ces messages seront adressés aux candidats en provenance de l'adresse de messagerie MPE - Megalis Bretagne : [no-reply@megalis.bretagne.bzh](mailto:no-reply@megalis.bretagne.bzh)

Vous êtes donc invités à :

- vous assurer que la configuration de votre boîte de messagerie courriel permet de recevoir ce type de message
- vérifier que ces courriels ne figurent pas dans votre dossier "indésirable" ou "spam"
- accuser réception de chacun de ces envois en cliquant sur le lien de téléchargement contenu dans le courriel

Morbihan Energies se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**Avertissement :** Vous devez signaler à Morbihan Energies, toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans l'un des documents précités ou entre des documents constituant le présent DCE.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Morbihan Energies applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, vous n'êtes pas tenu de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Votre offre sera entièrement rédigée en langue française et exprimée en EURO.

Si votre offre est rédigée dans une autre langue, elle doit être accompagnée d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans votre offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**1/ Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Une attestation de garanties financières	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Justification : - d'un accord de participation conclu avec RTE en qualité de Responsable d'équilibre. - d'un contrat GRD-RE. - d'une autorisation de fourniture d'électricité conformément au décret 2024-613 du 27 juin 2024 et respecter les conditions de l'article L 333-1 du code de l'énergie.	Non

Pour présenter votre candidature, **vous pouvez utiliser soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME) version électronique. Le Service DUME est un service dématérialisé qui, à l'instar des formulaires DC1, DC2 et DC4 permet aux opérateurs économiques de prouver de manière simple et conformément au droit en vigueur qu'ils remplissent les critères de sélection et n'entrent pas dans un cas prévu par les interdictions de soumissionner. Ce service est, notamment, disponible sur la salle des marchés de Morbihan Energies lors de la réponse à la consultation.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels vous vous appuyez pour présenter votre candidature, vous produirez les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui vous sont exigés par Morbihan Energies. En outre, pour justifier que vous disposez des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, vous produirez un engagement écrit de l'opérateur économique.

## 2/ Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
<b>L'acte d'engagement (AE)</b> signé, selon le cadre ci-joint	Oui
<p><b>Votre offre technique</b>            L'offre technique devra au minimum présenter les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une proposition technique détaillée précisant les dispositions que l'entreprise s'engage à adopter pour l'exécution de la prestation, exposant les choix techniques et démontrant la crédibilité du programme proposé.</li> </ul> <p>Ce document comprendra toutes justifications et observations du soumissionnaire et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèle de contrat d'achat et de prestation de Responsable d'équilibre,</li> <li>• Modèle de contrat de délégation parfaite portant autorisation à la fourniture d'électricité,</li> <li>• Démarche relative à la commercialisation de l'électricité produite sur les marchés de l'électricité,</li> <li>• Garantie de capacité et responsabilité de programmation,</li> <li>• Le nombre, la qualification du personnel exécutant et l'organisation mise en place,</li> <li>• Les indications concernant les procédés d'exécution envisagés,</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les garanties offertes en conformité avec les dispositions administratives sus visées,</li> <li>- Le cas échéant, toutes les caractéristiques des variantes proposées.</li> </ul>	Non

Votre offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, doit indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle doit également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 5.2 - Présentation des variantes

Si vous souhaitez présenter une variante conformément à l'article 2.3 de ce règlement de consultation : vous présenterez un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante que vous proposez. Chaque variante fait l'objet d'un chiffrage et d'une offre séparée et est présentée dans un sous-dossier séparé sur lequel est indiqué « variante 1 ou 2 ».

Les variantes seront jugées conformément aux critères définis dans le Règlement de Consultation pour l'offre de base.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par Morbihan Energies**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

MORBIHAN ENERGIES  
27 rue de Luscanen  
CS32610  
56010 VANNES CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à votre charge.

L'heure précise (coupure à la seconde) et la date limite de réception des plis ne peuvent faire l'objet d'aucune exception quelle qu'elle soit. Morbihan Energies vous encourage donc fortement :

- A tester vos connexions bien avant l'heure limite de télétransmission (un outil est disponible sur la plateforme Mégalis Bretagne pour ce faire)
- A anticiper toutes difficultés ou aléas techniques de votre environnement informatique susceptible de remettre en cause le dépôt en temps et en heure des offres sur la plate-forme
- En cas d'envois multiples, à bien vérifier que le dernier envoi comporte toutes les pièces demandées au présent règlement de la consultation
- A contacter le support technique de la plate-forme pour toutes questions et/ou problèmes rencontrés (le N° d'accès est : 02 23 48 04 54). Attention, le support ne garantit pas la résolution des problèmes moins d'1 heure avant la date limite de soumission des plis. ATTENTION : cette assistance ne couvre que l'utilisation de la plateforme et non celle nécessaire à la soumission des plis (accès à Internet, poste de travail du candidat, antivirus, outil de signature, applet-java, pare-feu ...).



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **6.2 - Transmission sous support papier**

**La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation.** Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **7 - Examen des candidatures et des offres**

## **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **7.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Votre attention est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

**Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :**

Critères	Pondération
1-Prix d'achat de l'électricité à Morbihan Energies ( <i>en prenant en compte les prestations de responsable d'équilibre et de mise en place de contrat de délégation parfaite portant autorisation à la fourniture d'électricité</i> )	80.0 %
2-Valeur technique	20.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /10.  
Les critères sont notés sur 10.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

#### **Négociation :**

Sur la base des critères énoncés ci-dessus et après examen des offres, Morbihan Energies pourra engager les discussions et/ou négociations qui lui paraissent utiles avec le(s) candidat(s) dont les offres seront les plus intéressantes, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures, afin d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. **Il est donc de votre intérêt d'optimiser votre offre initiale.**

#### **Sur l'aspect formel des négociations :**

Le représentant de Morbihan Energies se réserve la possibilité de s'entourer de personnes compétentes. Les négociations pourront prendre la forme :

- d'échanges écrits (mails - fax - courriers - plateforme régionale e-megalis Bretagne),
- de téléconférence (visioconférence ou audioconférence). Dans ce cas, la durée de l'entretien sera identique pour tous les candidats convoqués.
- la personne publique pourra solliciter la venue au siège de Morbihan Energies du candidat (aux frais de ce dernier). Dans ce cas, la durée de l'entretien sera identique pour tous les candidats convoqués.

#### **Sur le contenu des négociations :**

Les négociations se feront sur la base de l'offre initiale remise par le candidat, et porteront notamment, sur les points suivants :

- le contenu technique de l'offre, sans modification de l'objet du Contrat ;
- le prix des prestations ;

**L'attribution du Contrat est prononcée par Morbihan Energies.**

#### **Choix de l'Entrepreneur :**

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, vous transmettez impérativement votre demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de Morbihan Energies, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.megalisbretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard **10 jours avant la date limite de réception des offres**.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

**Le tribunal territorialement compétent est :**

Tribunal Administratif de Rennes  
3 Contour de la Motte  
35044 RENNES CEDEX  
Télécopie : 02 99 63 56 84  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
Adresse internet (U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Rennes  
Hôtel de Bizien  
3 Contour de la Motte  
35044 RENNES CEDEX  
Tél : 02 23 21 28 28  
Télécopie : 02 99 63 56 84  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
Adresse internet (U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

**Règlement alternatif des différends :**

- En cas de différend concernant l'exécution du Contrat, Morbihan Energies et l'Entrepreneur peuvent recourir au **comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nantes**. [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/ccra/contacts/comite\\_local\\_nantes.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/ccra/contacts/comite_local_nantes.pdf)

Ce comité local a pour mission de rechercher des éléments de droit ou de fait en vue de proposer une solution amiable et équitable aux différends relatifs à l'exécution des marchés.

- En cas de conflit dans l'application d'une clause du Contrat ou son déroulement, l'Entrepreneur peut également saisir le Médiateur des entreprises.

## 9 - Clauses complémentaires

### 9.1 - Protection des données personnelles

#### Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le dossier de candidature et d'offre de chaque candidat constituent un traitement de données à caractère personnel.

Le responsable de traitement de ces données à caractère personnel est Morbihan Energies, 27 rue de Luscanen - CS 32610 - 56 010 Vannes Cedex. Mail : [contact@morbihan-energies.fr](mailto:contact@morbihan-energies.fr)  
Son représentant est le Président de Morbihan Energies.

Ce traitement de données à caractère personnel repose sur la base de l'article 6 (1) f du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données - RGPD) : la mise en œuvre du traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par Morbihan Energies (mise à disposition des bénéficiaires (notamment les membres de Morbihan Energies), élus et personnels de Morbihan Energies des fournitures, services et travaux nécessaires à leur activité).

L'exigence de collecte de ces données personnelles a un caractère réglementaire et conditionne la conclusion du Contrat.

Les finalités des traitements de ces données à caractère personnel sont la conclusion de ce Contrat.

Les catégories de personnes concernées sont les représentants et personnel nommés dans le dossier de candidature et d'offre du candidat.

Ces données à caractère personnel sont destinées exclusivement aux élus et membres du personnel de Morbihan Energies qui, dans le cadre de leurs fonctions, prennent part à la gestion des procédures de marchés et accords-cadres publics, au comptable public et aux autorités de contrôle.

Ces données à caractère personnel sont conservées 5 ans pour les dossiers non retenus et pendant 10 ans pour le dossier retenu.

La personne concernée dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée.

La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles, il peut exercer ses droits en matière de données personnelles en contactant le délégué à la protection des données personnelles de Morbihan Energies : Morbihan Energies, 27 rue de Luscanen - CS 32610 - 56 010 Vannes Cedex. Mail : [rgpd@morbihan-energies.fr](mailto:rgpd@morbihan-energies.fr)

## 10 - Définitions

Dans ce document, les termes ci-dessous signifient :

« **Contrat** » : Contrat qui sera conclu par Morbihan Energies avec l'Entrepreneur pour répondre au Besoin de Morbihan Energies.

« **Besoin** » ou « **Projet** » : Les prestations de responsable d'équilibre et d'acheteur de surplus collectif dans le cadre d'opérations d'autoconsommation collective d'électricité produite à partir de centrales photovoltaïques

« **CCAP** » : Cahier des clauses administratives particulières joint au dossier de cette Consultation.

« **Confidentialité** » : Interdiction de communiquer une information ou une donnée à une autre personne que celle à qui cela est adressé.

« **Consultation** » : Cette mise en concurrence pour des prestations de responsable d'équilibre et d'acheteur de surplus collectif dans le cadre d'opérations d'autoconsommation collective d'électricité produite à partir de centrales photovoltaïques.

« **Entrepreneur** » : L'opérateur économique ou le groupement qui sera désigné par Morbihan Energies, à l'issue de cette Consultation, comme titulaire de ce marché public.

« **Vous** » : Désigne tout candidat susceptible de répondre à cette Consultation.

« **Informations confidentielles** » : Toutes informations et données de toute nature, quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen, incluant, sans limitation, les communications orales, écrites ou fixées sur un support quelconque, que Morbihan Energies communique dans le cadre de ce Contrat, se rapportant directement ou indirectement au Projet, et désignées comme confidentielles par la Partie propriétaire de l'information ou de la donnée qu'elle transmet à l'Entrepreneur.